



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

LE MINISTRE

Paris, le

06 FEV. 2018

N/Réf : CE 803012
V/Réf : RG/GV/2017

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 29 septembre 2017, vous avez appelé mon attention sur les cahiers des charges des appellations d'origine contrôlée (AOC) « Côtes du Roussillon » et « Côtes du Roussillon Villages ».

La richesse et la prospérité de la filière viticole française se sont forgées grâce aux indications géographiques qui sont protégées depuis 2009 à l'échelle européenne, prenant ainsi le relais de la politique nationale menée depuis le début du vingtième siècle. Mon ministère avec son opérateur l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO) promeut et défend, au niveau national et international, la politique de qualité et accompagne les organismes de défense et de gestion (ODG) qui souhaitent faire évoluer les dispositifs définis par les cahiers des charges.

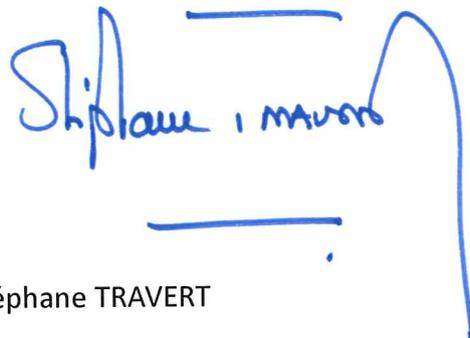
Les ODG des AOC « Côtes du Roussillon » et « Côtes du Roussillon Villages » ont souhaité, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'offre dans le département des Pyrénées-Orientales et au sein de l'ancienne région « Languedoc-Roussillon », que la dénomination complémentaire « Les Aspres » soit rattachée non plus à l'AOC « Côtes du Roussillon », comme c'était le cas depuis 2004, mais à l'AOC « Côtes du Roussillon Villages ». À la suite de l'instruction du dossier par les services de l'INAO, les demandes ont été approuvées par le comité national des appellations d'origine relatives aux vins, aux boissons alcoolisées et eaux-de-vie, de l'INAO lors de sa séance du 3 mai 2017.

.../...

Monsieur Romain GRAU
Député des Pyrénées-Orientales
Conseiller Départemental des Pyrénées-Orientales
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Je vous informe que j'ai bien procédé à l'homologation des cahiers des charges de ces deux appellations. Les arrêtés ont été publiés le 20 décembre 2017 au *Journal officiel*. Ces cahiers des charges s'appliquent à la récolte 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes plus courtoises salutations

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Travers', with a large, sweeping flourish extending to the right. The signature is positioned above a horizontal line.

Stéphane TRAVERT